



## Succession d'une dette à la mauvaise adresse

Par **thomm**, le **08/03/2015** à **16:28**

Bonjour,

Suite aux décès de ma mère il y a plus de 2 ans, J'ai appris qu'elle était encore endetté auprès d'une entreprise. Hors je suis en très mauvais terme avec mon père, son dernier conjoint auquel j'étais fiscalement rattaché lors de la mort de ma mère. Depuis j'ai fait les démarches nécessaires pour être imposé seul et hors de son domicile.

J'ai eu connaissance de cette dette grâce à ma petite soeur en fouillant ses papiers, malheureusement ne se sentant pas responsable de ses dettes et sachant que je suis l'ayant droit ce dernier à pris l'habitude de ne pas m'avertir lors du reçu de ses papiers, ainsi lors des décisions juridiques suite au non paiement qui sera du coup à mon nom cette fois ci, j'ai dû payer presque le double des dettes à l'époque.

Etant défiscalisé de son domicile, comment montrer que je ne peut pas payer cette nouvelle dette (du moins je veux bien mais je ne sais pas qui payer ni combien). De plus la notaire qui s'occupé des papiers à l'époque m'a affirmer que tout était à jour, de plus mon père refuse tout moyen de communication.

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **domat**, le **08/03/2015** à **20:07**

bjr,

les dettes de votre mère étaient selon votre message des dettes propres qui sont à payer par les héritiers du défunt en proportion de leurs parts dans la succession donc à payer également par votre père et votre soeur.

je ne vois pourquoi vous seriez la seule à payer les dettes de votre mère.

pour ne payer les dettes d'un défunt, ses héritiers peuvent renoncer à la succession.

cdt